

En vertu de la loi du 2 mars 1982 modifiée, la présidente certifie que la présente délibération (et ses annexes) a été RECUE en Préfecture PUBLIEE au Carré-Colonnes

DELIBERATION – C.A. du 13-12-2023

Salle des Grands Foyers- Le Carré- Saint-Médard-en-Jalles

La Présidente

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Scène Nationale Carré – Colonnes
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2023-339
SUBVENTIONS 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création du Carré – Colonnes
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Et après en avoir délibéré

AUTORISE la Directrice

- à solliciter l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2024 :

| PARTENAIRES | H.T. | TTC |
|--|---------------------|-----------------|
| DRAC Nouvelle-Aquitaine | 550 527€ | 551 000€ |
| <i>dont Subvention de fonctionnement</i> | 500 000€ | 500 000€ |
| <i>dont Action éducatrice Echappée Belle</i> | 22 527 € | 23 000€ |
| <i>dont Projet Médoc</i> | 20 000€ | 20 000€ |
| <i>dont EAC</i> | 8 000€ | 8 000€ |
| Région Nouvelle Aquitaine | 152 759.54 € | 153 500€ |
| <i>dont Structures de diffusion HT</i> | 117 500 € | 117 500 € |
| <i>dont Echappée Belle HT</i> | 35 259.54 € | 36 000 € |
| Département de la Gironde | 56 807.05€ | 58 000€ |
| <i>dont Nature / Médoc</i> | 29382,96 | 30 000€ |
| <i>dont Echappée Belle</i> | 27424,09 € | 28 000€ |
| Bordeaux Métropole | 44 074.44€ | 45 000€ |

- à signer les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ces projets : dossiers , lettres de saisie, conventions, bilans, demandes de soldes,
- à saisir toute opportunité de financement complémentaire qui pourrait se présenter en cours d'exercice et solliciter toutes autres subventions susceptibles de financer le projet artistique et culturel pour l'année 2024.

Mises aux voix, 17 voix

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles, le 13/12/2023

Pour expédition conforme,

La Présidente, Madame Véronique Ferreira

